



Commune  
de  
MAZAMET

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 081-218101632-20240702-2024\_DEL43-DE



Séance du 2 JUILLET 2024

2024 / 03 / 02

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

### Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 24
REPRESENTES	: 07
ABSENTS	: 02
VOTANTS	: 31

Date de Convocation : 25 JUIN 2024

Date d'Affichage : 25 JUIN 2024

Secrétaire de Séance : Benoît PUECH

#### *Etaient présents :*

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, ORIVÈS Elizabeth, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, ESTRABAUD Guy.

#### *Etaient absents représentés :*

AMALRIC André par BARENS Janine  
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine  
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier  
LAFONT Stéphanie par ARMERO Séverine  
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe  
CÈNES Frédéric par ROUQUETTE Françoise

#### *Etaient absents :*

IOUALALEN Valentin  
CARAGUEL Fabienne

**OBJET : Convention avec l'Office de Tourisme Castres-Mazamet pour la vente d'articles de sport des précédentes éditions du Trail de la Passerelle**

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les Villes de MAZAMET et AUSSERRE-LEZ-TOULOUSE organisent tous les ans, depuis 2019, le *Trail de la Passerelle*,

CONSIDERANT que la Commune de Mazamet a été désignée ville-coordonnatrice de la manifestation et assure à ce titre la gestion administrative et financière de la course ; les dépenses et recettes de l'évènement sont réparties à hauteur de 50% par commune,

CONSIDERANT qu'à l'occasion de chacune des éditions du trail, divers articles de sports (tee-shirts, vestes, sweats, casquettes, sac à dos, etc..) et des porte-clés sont confectionnés et mis à la vente à la boutique du trail,

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil Municipal d'établir un partenariat avec l'Office de Tourisme de Castres-Mazamet pour mettre en dépôt-vente dans leurs locaux les produits invendus à l'issue de chacune des éditions du trail,

CONSIDERANT qu'à cet effet un projet de convention a été établi précisant les modalités de gestion du dépôt-vente et les conditions financières de revente des articles,

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Enseignement – Petite Enfance – Social – Santé – Jeunesse – Sport » du 26 Juin 2024 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- d'approuver la convention de partenariat ci-après annexée et d'autoriser M. le Maire à la signer.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,



Benoît PUECH



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture  
Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*